Voulmentin
Un pont, un lien, une histoire
Place de la Mairie
79150 Voulmentin
05 49 80 22 28
www.voulmentin.fr
mairie@voulmentin.fr

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 OCTBRE 2026.

Le douze octobre deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Voulmentin, se sont réunis à la mairie de Voulmentin en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : **ARNAULT** Fabrice, **BAZANTAY** Anaïs, **BESNARD** Sophie, **CHIRON** Christelle, **COTILLEAU** Céline, **GARNIER** Maryline, **HENRY** Stéphanie, **JOUBERT** Michel, **LAUNAY** Marc, **MANDE** Ludivine, **POUPARD** Jacques, **BROTHIER** Evelyne.

Etaient absents excusés : **BERTRAND** Sylvain, **BESNARD** Guillaume, **GEINDREAU** Freddy

Secrétaire de Séance : **BAZANTAY** Anaïs

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

1) Présentation du rapport d'activité AGGLO2B 2025

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la version allégée du Rapport d'activités de l'Agglomération du Bocage Bressuirais de 2025.

2) Remise gracieuse sur indemnités suite oubli arrêté

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite aux élections du Maire et des adjoints, il a été oublié de faire l'arrêté pour le versement des indemnités aux adjoints.
Il convient donc de faire un mandat annulatif pour les sommes versées à tort, annulatif global des adjoints, de faire voter une remise gracieuse de ces sommes par le Conseil municipal, de prévoir les sommes correspondantes au budget au compte 6577 par décision modificative et d'émettre le mandat correspondant.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité la remise gracieuse des sommes versées aux adjoints, de faire un mandat annulatif pour les sommes versées à tort, annulatif global des adjoints, de prévoir les sommes correspondantes au budget au compte 6577 par décision modificative et d'émettre le mandat correspondant.

3) Avis à donner sur une unité de méthanisation à Nueil Les Aubiers

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une consultation publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS ENGIE BIOZ pour son projet CBBBR, relatif à l'implantation d'une unité de méthanisation située dans la zone d'activités économiques de Proulin sur la commune de Nueil Les Aubiers a été organisée du 06 juillet au 06 octobre inclus.
Le Conseil municipal doit donner un avis.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de rendre un avis défavorable.

4) Rétribution obligatoire OGEC St Jean 2026-2027

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la participation aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association est obligatoire et qu'elle est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat des écoles publiques de la commune. Ce calcul doit s'opérer pour les classes primaires et pour les classes maternelles.

En l'absence d'école publique sur le territoire de la commune d'accueil, ce qui est le cas pour notre commune, le calcul se fait par référence au coût moyen des classes primaires et maternelles publiques du département.

Au titre de l'année 2026, le coût moyen départemental pour un élève du secteur public est fixé comme suit :

- Pour les élèves de maternelle : un coût moyen de 1530,45 € par élève.
- Pour les élèves de primaire : un coût moyen de 641,91 € par élève.

Soit une augmentation de 0,25 % par rapport à 2025.

Madame le Maire indique que pour l'année scolaire 2026/2027, à la rentrée de septembre, il y a 48 élèves en classe de primaire et 23 élèves en classe de maternelle. Le montant de la contribution financière s'élève donc à : 23 x 1530,45 € = 35200,35 € pour la maternelle et à 48 x 641,91 € = 30811,68 € pour le primaire soit la somme globale de 66012,03 €.

Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De verser la somme de 66012,03 € de contribution financière concernant l'année scolaire 2026/2027 à l'OGEC de l'école Saint Jean de Voulmentin.
- Cette somme sera payée en 4 versements répartis de la manière suivante :
 - 1er acompte de 16503,01 € versé en octobre 2026
 - 2ème acompte de 16503,01 € versé en janvier 2027
 - 3ème acompte de 16503,01 € versé en avril 2027
 - 4ème acompte de 16503,00 € versé en juillet 2027

5) Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est classée en zone non tendue, il est donc facultatif d'instaurer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH). Le délai pour 2027 étant dépassé (le 1er octobre), le Conseil décide d'exploiter plus le sujet avant de prendre une décision pour 2028. En effet une liste d'habitation a été établie mais elle nécessite d'être étudiée afin d'être sûr que les locaux peuvent être habitables.

6) Fonds de solidarité logement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le département appelle à contribution pour le fonds de solidarité logement.
Le Fonds de Solidarité Logement est un outil de cohésion sociale au service des habitants du département qui rencontrent des difficultés pour faire face à leurs charges de logement et d'énergie compte tenu de leur budget restreint.
Il peut être sollicité pour l'accès ou le maintien dans un logement. Il peut aussi intervenir pour des impayés d'énergie.
En 2025, ce fonds a soutenu 2432 ménages par le biais d'une aide individuelle ou d'une mesure d'accompagnement, pour un montant global de 917 097 €, hors charges de personnel, celles-ci étant intégralement supportées par le Département.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas verser de contribution au département. Le Conseil garde la possibilité d'aider directement les habitants de la commune après étude de leur dossier.

7) Fond d'aide aux jeunes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le département appelle à contribution pour le fonds d'aide aux jeunes.
Le fonds d'aide aux jeunes est un fonds partenarial destiné à soutenir les jeunes deux-sévriens âgés de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés financières.
Ce fonds apporte des aides alimentaires et d'hygiène, mais aussi d'hébergement, de transport. Les jeunes ont également bénéficié en 2025 d'actions relatives à la mobilité, à la santé ou à la citoyenneté.
En 2025, ce sont près de 69 jeunes deux-sévriens qui ont bénéficié pour un budget d'environ 6 492 €.
Il finance aussi l'Ecole de la deuxième chance pour accompagner 10 jeunes de l'ASE à travailler un parcours d'insertion.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas contribuer au fonds d'aide aux jeunes

8) Urbanisme : rétrocession + élargissement PLUI

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le propriétaire de la parcelle 356E449, située à VRILLE – Quartier de Voultegon, d'une superficie de 151 m² propose de vendre à la commune cette parcelle pour l'euro symbolique. Les frais de rétrocession étant de 700€.
Le Conseil municipal fait remarquer que la parcelle est très mal située, il n'y a pas d'intérêt pour la commune de l'acquérir.
Madame le Maire informe également le Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle 356E455, qui est en zone agricole, voudrait que la parcelle devienne constructible ce qui implique un élargissement du PLUI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- refuse la proposition de rétrocession de la parcelle 356E449 mais peut s'engager sur l'entretien de la parcelle
- refuse l'élargissement du PLUI.

9) Questions diverses

Etude stratégie foncière : une réunion est prévue le 13 octobre à Voulmentin Salle ST Sébastien de 20 à 22H. Madame CHIRON Christelle participera à la réunion pour la commune.

Elagage : La campagne d'élagage a pris du retard et démarrera début 2027. C'est un gros chantier qui se fera sur la commune.

Périscolaire : Une rencontre sera proposée le mercredi 14 octobre entre la périscolaire et la commission enfance.

Invitation OGEC pour « l'arrêté des comptes au 31/08/2026 » : La réunion de l'OGEC pour arrêter les comptes à lieu le mardi 13 octobre à 20H. Madame HENRY Stéphanie et Madame BAZANTAY Anaïs participeront à cette réunion.

Morsure chien : Un incident s'est produit sur la commune. Un chien qui devait être apporté à la fourrière a mordu un habitant. La commune n'étant pas équipée pour capturer des animaux dangereux va faire l'acquisition d'un lasso de capture et peut-être de gants.

Repas centre de loisirs : JMRestauration a informé la commune de la livraison des repas, pour le centre de loisirs, à la cantine. La municipalité prend contact avec le centre de loisirs pour trouver une solution adéquate pour les mercredis midi.

MAIRIE DE VOULMENTIN R.F. 79150 (Deux-Sèvres)

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 9 novembre 2026 à 20H.